

Grenelle de l'Éducation :

les 26 propositions du SNPTES
pour les ingénieurs et personnels techniques,
administratifs, sociaux et de santé
de l'éducation nationale

The logo for SNPTES, featuring the letters 'Snptes' in a bold, yellow, sans-serif font with a blue outline, set against a blue background with a white geometric pattern.

Le SNPTES (Syndicat national des personnels titulaires et contractuels de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la culture) est arrivé en tête des élections au Comité technique ministériel de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (seule organisation à avoir obtenu 4 sièges) qui fixe la représentativité des syndicats des personnels du MESRI, mais aussi **des ingénieurs et personnels techniques de l'administration centrale, des services académiques et des EPLE**. Le SNPTES représente également **les ingénieurs et personnels techniques, administratifs, sociaux et de santé** au Conseil supérieur de l'Éducation.

Le Grenelle de l'Éducation se place sous les axes de la reconnaissance, la coopération, l'ouverture, la protection et les valeurs de la République. L'occasion est donc donnée au SNPTES d'exprimer ses propositions.

Rémunérations

Le SNPTES considère que les rémunérations doivent être à la hauteur des exigences de nos métiers qui requièrent, quelles que soient les catégories d'emplois, toujours plus d'expertise et de pluridisciplinarité.

Or le point d'indice est à nouveau gelé depuis 2018 et les dernières mesures de revalorisation n'ont pas permis de rattraper les pertes de pouvoir d'achat induites par plusieurs années de gel ou d'augmentation trop faible de la valeur du point d'indice. Quant au régime indemnitaire, il est très faible par rapport aux montants perçus par les agents d'autres ministères.

Une politique ambitieuse de revalorisation de la rémunération doit donc être menée.

Proposition 1

Revaloriser régulièrement la valeur du point d'indice.

Proposition 2

Mettre en œuvre une harmonisation vers le haut des régimes indemnitaires au niveau interministériel.

Proposition 3

Prendre en compte la part indemnitaire dans le calcul de la retraite en poursuivant le mécanisme transfert primes-points.

Proposition 4

Instaurer un régime indemnitaire pour les contractuels, aligné sur celui des fonctionnaires.

Grenelle de l'Éducation :

les 26 propositions du SNPTES pour les ingénieurs et personnels techniques, administratifs, sociaux et de santé de l'éducation nationale

Carrières / Promotions

Avec la loi de transformation de la fonction publique, les commissions administratives paritaires ont été dépouillées de leurs compétences en matière de mobilité, de promotions et d'avancements.

Pour des raisons évidentes de transparence, d'efficacité et de respect du principe de participation, les représentants des personnels élus doivent être consultés sur toutes les questions relatives à la mobilité et aux carrières.

La législation impose aux organisations syndicales d'être indépendantes vis-à-vis de l'employeur, ce qui n'est évidemment pas le cas des experts ou autres personnes désignés par les directions.

Proposition 5

Rétablir un climat de dialogue social apaisé, et redonner aux représentants des personnels élus démocratiquement la place légitime qui leur revient dans les instances qui concernent la mobilité, la promotion et l'avancement des personnels.

Proposition 6

Abandonner tous les critères illégaux et les barèmes pour établir les tableaux d'avancement et les listes d'aptitude. La législation prévoit comme seuls critères la valeur professionnelle et la reconnaissance de l'expérience professionnelle. Pour le SNPTES, le rapport d'activités qui permet à l'agent de s'exprimer librement doit devenir la pièce maîtresse du dossier de promotion, avec le rapport d'aptitude professionnelle en miroir.

Toutes catégories

Proposition 7

Augmenter le nombre de possibilités de promotion au choix par tableaux d'avancement, examens professionnels et listes d'aptitude.

Proposition 8

Réduire les durées d'échelons pour qu'elles ne dépassent pas 2 ans.

Proposition 9

Repyramider les emplois pour toutes les catégories de personnels afin de mieux reconnaître les compétences des agents et de mieux répondre aux besoins de qualification croissante exigés.

Catégorie C

Proposition 10

Restructurer les corps de catégorie C en 2 grades et revaloriser les grilles de rémunération.

Proposition 11

Modifier les règles de classement suite à une promotion (minimum + 60 points d'indice).

Catégorie B

Proposition 12

Restructurer le corps de catégorie B en deux grades et revaloriser les grilles de rémunération :

- en fusionnant la classe normale et la classe supérieure ;
- en reclassant les personnels de classe supérieure dans la classe exceptionnelle ;
- en ajoutant des points d'indice à tous les échelons de la classe exceptionnelle.

Augmenter les possibilités d'accès au corps de catégories A.

Grenelle de l'Éducation :

les 26 propositions du SNPTES pour les ingénieurs et personnels techniques, administratifs, sociaux et de santé de l'éducation nationale

Catégorie A

Proposition 13

Fusionner les corps dit de « petit A » (jargon DGAFP) avec ceux de A type.

Proposition 14

Améliorer et harmoniser les grilles indiciaires des corps A type.

Proposition 15

Revaloriser les grilles indiciaires des corps de A+ et emplois fonctionnels.

Recrutements

Toutes catégories

Proposition 16

Ne recourir à des emplois contractuels que dans le cadre de missions ponctuelles, et mettre en place des dispositifs leur permettant l'accès à la titularisation.

Proposition 17

Respecter le taux d'obligation d'emploi réglementaire pour le recrutement des personnels en situation de handicap et donner les moyens financiers nécessaires pour adapter leur poste de travail à leur handicap.

Catégorie C

Proposition 18

Recruter majoritairement, voire exclusivement pour certains métiers, dans le deuxième grade ; Utiliser le premier grade uniquement pour permettre à la fonction publique de jouer pleinement son rôle d'ascenseur social. Seules, les personnes sorties du système éducatif sans diplôme et sans qualification professionnelle doivent pouvoir accéder aux recrutements sans concours.

Santé et sécurité au travail

Proposition 19

Mener une politique attractive de recrutement de médecins, de psychologues, d'assistants sociaux et de personnels infirmiers au sein de nos établissements et services.

Les personnels de santé et sociaux sont des interlocuteurs de choix, exercés à l'écoute pour détecter les problèmes de tous ordres, scolaires ou familiaux chez les élèves, qui se confient plus volontiers auprès d'eux. Ces personnels peuvent être d'un grand soutien dans les équipes pédagogiques et amener un point de vue différent sur des situations particulières y compris dans une période sanitaire compliquée.

Proposition 20

Recruter des infirmiers et infirmières, assistant(e)s socia(les)aux en plus grand nombre dans les établissements scolaires et les services afin de contribuer plus efficacement à la lutte contre les violences sur mineurs, intrafamiliales ou de harcèlement.

Grenelle de l'Éducation :

les 26 propositions du SNPTES pour les ingénieurs et personnels techniques, administratifs, sociaux et de santé de l'éducation nationale

Proposition 21

Mettre en œuvre des plans d'action pour lutter contre les risques psychosociaux auxquels sont exposés les agents :

- réduire les tensions au travail et les exigences émotionnelles ;
- redonner plus d'autonomie et de marge de manœuvre aux agents ;
- favoriser le dialogue et les échanges sur le travail ;
- lutter contre toutes les formes de harcèlement et de discrimination.

Proposition 22

Donner aux représentants des personnels les moyens de leur action, et veiller au respect des règles professionnelles et déontologiques des valeurs portées par la Fonction publique.

Formation

L'axe de la formation professionnelle est un levier pour permettre aux agents de réels parcours professionnels évolutifs. La formation professionnelle tout au long de la vie est un droit et devient un besoin, tant les métiers évoluent rapidement.

Proposition 23

A moyens constants, et pour une réelle politique de formation d'envergure, réfléchir à une mise en commun des ressources pédagogiques qui existent au sein des deux ministères MENJS et MESRI sur tout le territoire, mais qui ne sont malheureusement que rarement exploitées. Créer des centres de formation interministériels.

Proposition 24

Réaliser des bilans réguliers afin d'identifier les populations de personnels qui n'ont pas pu bénéficier des formations demandées au cours des deux ou trois années précédentes, en identifier les raisons et y remédier.

Mobilité

Proposition 25

Améliorer la prise en compte des demandes de mobilité des agents et respecter les priorités légales.

Proposition 26

Rétablir le dialogue social et la transparence en matière de mobilité et rendre aux organisations syndicales leur rôle de représentativité.



Courriel :

secretariat@snptes.org

Site web :

<http://www.snptes.fr>

Espace de discussions :

<http://forum.snptes.fr>

Éducation nationale
Enseignement supérieur
Recherche
Culture
Jeunesse et sports

18, rue Chevreul
94600 Choisy-le-Roi

Tél. : 01 48 84 08 62